



RÈGLEMENT DE LA PRINTANIÈRE

22 Avril 2018

NOM :

Prénom (s):

Age des enfants :

Commune :

Email :@.....

Nbre d'enfants de -6 ans =	
Nbre d'enfants : x 2 € =	€
(6 / 12 ans)	
Nbre d'adultes : x 5 € =	€
TOTAL =	€

PARCOURS

MARCHE : 12 km
 17 km

VTT : 9 km (familial)
 20 km
 36 km
 48 km
 56 km

Règlement - Conditions Générales

La Printanière se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des communes traversées.

Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription.

Je déclare :

- Etre en possession d'une couverture de responsabilité civile et individuelle accident, garantissant les risques inhérents à ma participation à la Printanière;
- Etre pleinement conscient des risques inhérents à la pratique de la marche et du VTT en milieu naturel et sur les routes ouvertes à la circulation;
- Avoir pris connaissance que le port du casque est **obligatoire** pour tous et le gilet jaune est **obligatoire** pour les enfants pratiquant le VTT.
- Avoir pris connaissance que cette organisation n'est pas une course, et que chaque participant doit se considérer en randonnée personnelle et se soumettre aux prescriptions du code de la route. Que chaque participant est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou la victime. Qu'aucune poursuite ne pourra être engagée pour quelques raisons que ce soit à l'encontre du Comité des Fêtes.
- L'enfant de -18 ans se verra refuser le départ s'il n'est pas accompagné d'un adulte.
- Le départ et l'arrivée se feront à la salle de sports de Feneu, impasse du Bois au Juge.
- L'inscription à la randonnée vaut déclaration expresse de non contre indication à la pratique de la marche et du VTT. Il est interdit de quitter les chemins balisés et de fumer en forêt. Soyez prudent lors de l'emprunt ou la traversée des routes. Respectez la nature, les propriétés privées et les balisages. Tenez les animaux en laisse. Ramenez vos papiers et déchets. En cas de dégâts, la responsabilité du contrevenant sera engagée.

J'autorise les organisateurs à diffuser les prises de vue réalisées lors de la Printanière.

Date et signature vaut acceptation sans réserves.
(précéder de la mention « lu et approuvé »)

A remettre à l'organisation avec votre règlement.

BONNE RANDONNÉE